

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne

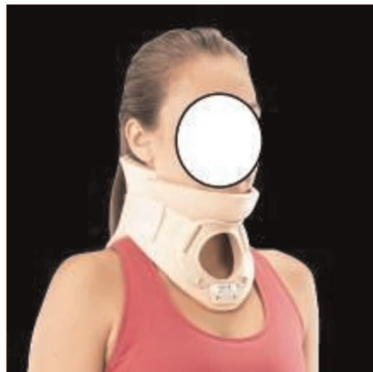
(2021/C 58 I/05)

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil ⁽¹⁾, les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne ⁽²⁾ sont modifiées comme suit:

À la page 386, le texte et les photos suivants sont ajoutés:

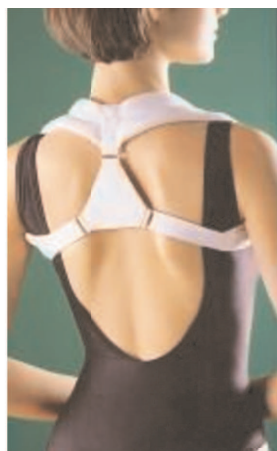
«Note complémentaire 2

Voir également la note 6 du chapitre 90 et l'arrêt dans les affaires jointes C-260/00 à C-263/00, *Lohmann GmbH & Co. KG et Medi Bayreuth Weihermüller & Voigtmann GmbH & Co. KG contre Oberfinanzdirektion Koblenz*, points 36, 37, 39, 40, 43 et 45 (ECLI:EU:C:2002:637).

Exemples de produits relevant de la sous-position 9021 10 10:

⁽¹⁾ Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1).

⁽²⁾ JO C 119 du 29.3.2019, p. 1.

Exemples de produits relevant de la section XI:

À la page 389, la note explicative existante relative à la sous-position 9021 10 10 est remplacée par le texte suivant:

«9021 10 10 Articles et appareils d'orthopédie

Voir la note explicative relative à la note complémentaire 2 du chapitre 90.»